



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 31 JUILLET 2023 A 19H00**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Maubec s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric MASSIP, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : Frédéric MASSIP, Philippe STROPPIANA, Michel REY, Sandrine CASTINEIRA, Jean-François DUBOIS, Annie PATRAS, Christine PERROT, Philippe CORRE, Grégory FREDIN, Jacques REYNAUD, Sylvain LEVEQUE, Maïté BERTRAND, Marie-Line LLAMAS, Sylvana MACAIGNE, Hervé GAYET

Absents excusés : Aurore STELLA (procuration à Jean-François DUBOIS), Jean-Louis BOQUIS (procuration à Sandrine CASTINEIRA), Delphine PILLARD (procuration à Michel REY)

Absents non excusés : Richard GIUFFRIDA

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance : Jean-François DUBOIS

Arrêt du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du mercredi 5 juillet 2023 en vertu de l'article L. 2121-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)

Il est demandé au conseil municipal d'arrêter le procès-verbal de ladite séance.

Les conseillers municipaux présents à ladite séance l'arrêtent.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié et mis à disposition du public, conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2023-DEL-29 - Marché de travaux de voirie - route d'Oppède : autorisation d'attribution et de signature du marché de travaux

Rapporteur : Philippe STROPPIANA

Les études de conception sont terminées et la procédure de consultation des entreprises a été lancée le 9 juin 2023, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert (MAPA).

Les candidats avaient jusqu'au 30 juin 2023 pour remettre une offre.

Les offres reçues ont été analysées selon les critères suivants :

- Valeur technique : 60%
- Prix pour 40 %

La municipalité s'appuyant sur l'analyse des offres effectuée par le bureau d'étude ELLIPSE, a retenu l'offre de l'entreprise EUROVIA pour un montant de marché proposé à 234 032 euros HT.

Le planning prévisionnel du marché prévoit un démarrage des travaux courant septembre 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir débattu, ...

VOTE : Unanimité

Questions écrites : Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h20.

La liste des délibérations examinées par le conseil municipal dans sa séance du 31 juillet 2023 a été affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le secrétaire de séance,

Jean-François DUBOIS

Le Maire,

Frédéric MASSIP